



STRATÉGIE ADOPTÉE EN 2016

A. MISSION LÉGALE

1. Le Contrôle fédéral des finances (CDF) est l'organe suprême de la Confédération en matière de surveillance financière.
2. Le CDF soutient le Conseil fédéral et l'Assemblée fédérale dans leurs tâches de surveillance financière.
3. Le CDF traite le Conseil fédéral et l'Assemblée fédérale de manière égale.
4. Après information de la Délégation des finances, le CDF assiste également les commissions de surveillance et les commissions thématiques.
5. La surveillance financière porte sur la régularité, la légalité et la rentabilité.
6. Le CDF détermine régulièrement les tendances globales de la surveillance financière, tant dans les domaines à surveiller que dans les méthodes d'audit, et les intègre dans l'élaboration de la planification annuelle.
7. Le portefeuille du CDF est défini par la loi.
8. Le CDF exerce sa surveillance financière dans toute l'étendue de son portefeuille, sans exception.
9. Le CDF maintient un portefeuille d'audits de la régularité et assoit durablement sa crédibilité comme société de révision accréditée auprès de l'ASR.
10. Le CDF est autonome et indépendant.
11. Tant le CDF que chaque personne y travaillant évitent tout comportement pouvant mettre en péril son indépendance. Le CDF et son personnel respectent les prescriptions légales et appliquent les codes éthiques imposés par les normes professionnelles, tout comme le code de comportement de l'administration fédérale.
12. Le CDF n'accepte en principe que les mandats venant du Conseil fédéral, d'une commission ou d'une délégation, afin de limiter les risques d'instrumentalisation. Le CDF prend note des demandes d'un chef de département ou d'office mais ne les considère pas comme des mandats.
13. En cas de désaccord avec une proposition du DFF ou d'un autre département, le CDF établit un co-rapport au Conseil fédéral, en application de l'article 26 de l'Org DFF (RS 172.215.1).
14. Le CDF n'assume aucune tâche d'exécution.
15. Le CDF publie ses rapports.
16. Le CDF suit une politique de publication extensive. Il publie spontanément tout rapport dont il estime qu'il est d'intérêt public. Le CDF traite tous les médias de manière égale.

B. DIMENSION PARTENAIRES

1. SAI / EUROSAI et INTOSAI: l'engagement international du CDF se concentre sur la réalisation d'audits parallèles et de missions bilatérales en lien direct avec sa mission légale.
2. CCOFI : le CDF privilégie des audits conjoints avec ses partenaires de la CCOFI, dans la mesure où l'indépendance le permet.
3. Services de révision interne (RI) : le CDF veille à l'efficacité et au professionnalisme des services de révision interne reconnus selon l'article 11 LCF.
4. Contrôle parlementaire de l'administration et secrétariats parlementaires : le CDF collabore pleinement avec le CPA et les secrétariats parlementaires.
5. Réseau d'experts : le CDF entretient des contacts périodiques avec des experts et des leaders d'opinion, afin d'identifier les tendances globales les plus importantes en terme de surveillance financière.



C. DIMENSION AUDITÉS

1. Le CDF intervient le plus en amont possible pour identifier à temps les problèmes et les améliorations possibles.
2. Les audités sont traités de manière égale. Leurs besoins en matière de surveillance financière sont identifiés, considérés et si possible pris en compte.

D. DIMENSION PERSONNEL

1. Le développement permanent du personnel est le facteur essentiel du succès du CDF. Les connaissances centrales doivent être disponibles au sein du CDF. Les compétences spécialisées peuvent être acquises à l'extérieur. Les compétences individuelles sont valorisées.
2. Le CDF s'engage pour la santé de son personnel.
3. Chaque collaborateur s'engage pour l'atteinte des objectifs du CDF.
4. Culture du feedback : le CDF est une entreprise apprenante qui parle sans crainte de ses erreurs et en tire les leçons.
5. Le CDF met à disposition du personnel des outils de travail efficaces.

E. DIMENSION PROCESSUS

1. Le CDF est flexible et capable de réagir rapidement aux nouveaux besoins.
2. Il privilégie les solutions simples et lutte contre un formalisme excessif.
3. Processus d'audit : le CDF se conforme aux normes NAS, ISA et ISSAI.
4. Le CDF protège les whistleblowers !
5. Processus de gestion et de support : le CDF se conforme aux standards de la Confédération.

F. DIMENSION FINANCES

1. Le CDF est exemplaire.
2. Le CDF veille à formuler des recommandations dont la rentabilité est incontestable.
3. L'utilité mesurable du CDF dépasse largement ses coûts.



NOS CINQ VALEURS

1. Conduite
2. Collaboration
3. Plus-value pour les audités
4. Professionnalisme
5. Innovation

NOS SEPT AXES STRATÉGIQUES 2019–2022

1. Dépasser les modes de pensée et de comportement habituels, simplifier
2. Faire preuve de professionnalisme et de respect
3. Traiter de manière proactive des thèmes couvrant toute l'étendue de la société
4. Avoir le courage de décider et d'être ouvert
5. Mettre l'accent sur les audits sur le terrain
6. Traiter de manière conséquente les alertes des whistleblowers
7. Adopter un comportement exemplaire